

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'EXPÉDITION DES BIENS

Heffel recommande de soumettre votre formulaire d'autorisation d'expédition et votre paiement en vous connectant au heffel.com afin d'accélérer le service. Autrement, veuillez signer et retourner ce formulaire par courriel au shipping@heffel.com. Pour toute question, veuillez contacter le département d'expédition au 1-888-818-6505.

OPTIONS D'EXPÉDITION (CHOISIR OPTION A, B OU C)

Option A

Expédition combinée par voie terrestre (si disponible) vers la galerie Heffel:

- Galerie Heffel Vancouver Galerie Heffel Montréal
 Galerie Heffel Toronto Galerie Heffel Calgary

VEUILLEZ SÉLECTIONNER UNE OPTION D'EMBALLAGE

- Emballage souple (carton) Emballage rigide (caisse sur mesure)

Option B

Expédition directe à l'adresse ci-dessous par un tiers autorisé par Heffel :

NOM DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN

ADRESSE D'EXPÉDITION

VILLE PROVINCE/ÉTAT, PAYS

CODE POSTAL COURRIEL

TÉLÉPHONE CELLULAIRE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL / AU BUREAU

NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (RESIDENT DES É.-U. SEULEMENT)

VEUILLEZ SÉLECTIONNER UNE OPTION D'EMBALLAGE

- Emballage souple (carton) Emballage rigide (caisse sur mesure)

La politique d'assurance de la Maison Heffel ne couvre pas les expéditions par FedEx d'œuvres encadrées avec le verre. Les œuvres encadrées seront expédiées sans le verre.

Option C

Je ne requiers pas les services d'expédition ou d'emballage de la Maison Heffel. J'ai lu et compris la section B.4 des *Modalités et conditions* de la Maison Heffel et j'accepte toutes les responsabilités fiscales du consommateur. J'autorise que mon bien soit récupéré en mon nom par :

NOM COMPLET DU TIERS AUTORISÉ

INFORMATION SUR LE BIEN

Numéro de lot Description du bien
par ordre numérique artiste / titre

1 _____
2 _____
3 _____

ASSURANCE OPTIONNELLE EN CAS DE PERTE OU D'ENDOMMAGEMENT

Votre bien sera assuré en vertu de la politique d'assurance de la Maison Heffel, à un taux de 1.5% de sa valeur. La Maison Heffel ne couvre pas la céramique, l'encadrement ou le verre. Veuillez consulter la Section 3 de nos *Modalités d'expédition* pour plus d'information concernant la couverture d'assurance.

- Veuillez **NE PAS** faire assurer mon bien. J'accepte toute responsabilité en cas de perte ou endommagement à mon bien lors du transport.

INFORMATION DE PAIEMENT

NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT

DATE D'EXPIRATION CODE DE SÉCURITÉ CVV

Les coûts d'expédition seront soumis pour approbation avant l'envoi sauf si autorisé ci-dessous.

- Aucun devis n'est nécessaire, veuillez expédier mon bien tel qu'indiqué ci-dessus

SIGNATURE

Signé en accord avec les conditions énoncées ci-dessus, les *Modalités et conditions de vente* et les *Modalités d'expédition* de la Maison Heffel.

NOM DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN

SIGNATURE DATE

HEFFEL GALLERY LIMITED
13 avenue Hazelton
Toronto, (Ontario) Canada M5R 2E1
Tél. 416-961-6505 · Téléc. 416-961-4245
shipping@heffel.com · www.heffel.com



MODALITÉS D'EXPÉDITION

Heffel Gallery Limited (la « Maison Heffel » ou la « Maison de vente aux enchères ») offre des conseils professionnels et de l'assistance pour qu'un bien soit emballé, assuré et expédié aux frais et aux risques de son propriétaire, conformément aux *Modalités et conditions de vente* et à l'*Avis de récupération* publiés dans le catalogue des ventes aux enchères et en ligne. Le propriétaire du bien sait et accepte que la Maison Heffel ne gère pas une entreprise professionnelle d'emballage et d'expédition d'œuvres d'art et qu'elle offre ce service dans le seul but de mieux le servir.

La Maison Heffel accepte d'expédier le bien du propriétaire (le « bien »), comme décrit dans les informations relatives à la vente, au numéro du lot ou à tout autre élément descriptif apparaissant au recto de ce *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens*, sous réserve des conditions suivantes :

1. La Maison Heffel refusera d'emballer, d'expédier ou de remettre un bien acquis dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré qu'elle aura organisée, jusqu'à ce que le prix d'achat de ce dernier, y compris la prime d'achat et les taxes de vente applicables, ait été payé en entier et qu'elle l'ait accepté comme fonds disponibles.
2. Les services d'emballage et d'expédition de la Maison Heffel ne seront rendus qu'après réception d'un *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens* dûment rempli et signé. Votre signature apposée sur ce dernier dégage la Maison Heffel de toute responsabilité en cas de dommages à l'œuvre d'art au cours de l'emballage ou de l'expédition.
3. Le propriétaire du bien accepte que la responsabilité de la Maison Heffel en cas de perte en d'endommagement du bien est limitée, conformément aux modalités suivantes :
 - a) Les lots ne sont couverts en vertu des modalités et conditions de la politique d'assurance des œuvres d'art fournie à la Maison de vente aux enchères que si le propriétaire du bien en donne l'autorisation;
 - b) Le taux de la prime d'assurance payé par le propriétaire du bien est de 15 \$ par 1 000 \$ (1,5 % de sa valeur). La valeur de l'assurance est déterminée en fonction de la valeur estimative la plus élevée, du prix d'achat, de la valeur de l'évaluation réelle ou d'un autre montant précisé à « Valeur assurée lors du transport » dans le *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens*. La Maison Heffel facturera un taux de prime fixe de 40 \$ pour les œuvres de moins de 2500 \$;
 - c) Conformément à la clause 3.b ci-dessus, la valeur pour laquelle un lot est assuré en vertu de la politique d'assurance des œuvres d'art fournie à la Maison Heffel correspond au montant total qui serait dû au propriétaire du bien dans l'éventualité où une réclamation présentée contre la Maison de vente aux enchères serait accueillie;
 - d) Le propriétaire du bien dégage la Maison de vente aux enchères, ses employés, ses agents et ses entrepreneurs de toute obligation relative à une perte ou à un endommagement non couverts par les assureurs de la Maison Heffel, quelle qu'en soit la cause;
 - e) La Maison Heffel n'accepte aucune responsabilité quant aux lots endommagés en raison de changements des conditions atmosphériques. Elle ne saurait être tenue responsable d'un tel endommagement, ni de tout autre endommagement survenu aux cadres ou aux vitres de ces cadres;
 - f) La Maison Heffel ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de quelque endommagement survenu aux vitres, aux cadres ou aux céramiques;
 - g) Advenant le cas où votre bien serait endommagé lors de son transport, veuillez rapidement communiquer avec le service de l'expédition. Vous devrez fournir des photos des dommages subis, conserver l'emballage et le matériel d'expédition et recueillir toute information pertinente;
 - h) Si le propriétaire du bien demande à la Maison Heffel de ne pas assurer un lot, il devra en assumer les risques en tout temps. Par la présente, il s'engage ainsi à :
 - (i) Indemniser la Maison Heffel de toute réclamation effectuée ou de toute action intentée contre la Maison Heffel pour la perte ou l'endommagement du lot, quelles qu'en soient la nature, la cause ou les circonstances, même s'il est allégué ou prouvé qu'il y a eu négligence;
 - (ii) Rembourser sur demande la Maison Heffel pour toutes les dépenses que cette dernière a engagées ou subies. Tout paiement effectué par la Maison Heffel pour une perte, un endommagement ou une dépense lie le propriétaire du bien et doit être accepté par celui-ci comme preuve concluante que la Maison de vente aux enchères était tenue de faire un tel paiement;
 - (iii) Avertir tout assureur de l'existence de l'indemnité prévue aux présentes *Modalités d'expédition*.
4. Toutes les œuvres sont emballées aux frais et aux risques du propriétaire et sont ensuite expédiées par un transporteur tiers approuvé par la Maison Heffel. Avant

leur expédition, les œuvres peuvent être assujetties à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels du Canada*; le respect des dispositions de cette loi est une responsabilité qui incombe uniquement au propriétaire.

5. La Maison Heffel a le droit de recourir à des tiers sous-traitants afin des remplir les obligations qui lui sont imposées en vertu des présentes *Modalités d'expédition*.
6. En vertu de la section B.4 des *Modalités et conditions de vente* de la Maison Heffel, une exonération de l'ensemble ou d'une partie des taxes de vente peut être possible si le lot est livré, ou autrement expédié, à l'extérieur du territoire où il est acheté. Les expéditions à l'extérieur du territoire où a lieu la vente du lot ou des lots ne sont admissibles à une exonération des taxes de vente que si les lots sont expédiés directement à partir des locaux de la Maison de vente aux enchères, par un tiers sous contrat avec cette dernière. Toutes les demandes d'exonération des taxes de vente doivent être faites avant ou au moment du paiement du prix d'achat. Les taxes de vente ne peuvent être remboursées après que la Maison de vente aux enchères a remis le lot. L'acheteur convient d'indemniser intégralement la Maison de vente aux enchères de tout montant réclamé par une autorité fiscale et dû à titre de taxe de vente concernant un lot vendu, y compris tous les frais, les frais juridiques, les intérêts et les sanctions s'y rapportant.

OPTIONS D'EMBALLAGE

Emballage souple

Les œuvres seront enveloppées à l'aide de ruban de verre dans du plastique, puis dans un emballage carton, avant d'être étiquetées. Les prix ne comprennent pas les taxes applicables.

- Œuvres jusqu'à 40 pouces unis (hauteur + largeur + profondeur = pouces unis) — 30 \$ par œuvre
- Œuvres de 41 à 75 pouces unis — 50 \$ par œuvre
- Œuvres de 76 à 150 pouces unis — 100 \$ par œuvre
- Œuvres de 151 à 250 pouces unis — minimum de 150 \$ par œuvre

Emballage rigide (caisse sur mesure)

Des caisses sur mesure sont disponibles lorsque nécessaire ou sur demande. Les œuvres seront enveloppées à l'aide de ruban de verre dans du plastique, puis dans un emballage carton ou en mousse divisé, placées dans une caisse en bois sur mesure et étiquetées. Les prix ne comprennent pas les taxes applicables.

- Œuvres jusqu'à 40 pouces unis (hauteur + largeur + profondeur = pouces unis) — de 150 \$ par caisse
- Œuvres de 41 à 75 pouces unis — de 300 \$ à 500 \$ par caisse
- Œuvres de 76 à 150 pouces unis — de 500 \$ à 750 \$ par caisse
- Œuvres de 151 à 250 pouces unis — minimum de 750 \$ par caisse

Conformément à la réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international, les expéditions internationales pourront nécessiter l'utilisation de caisses certifiées NIMP 15. Des frais supplémentaires minimaux de 200 \$ par caisse s'appliqueront.

OPTIONS DE TRANSPORT

La Maison Heffel pourra périodiquement offrir des expéditions combinées par voie terrestre entre ses bureaux de Vancouver, de Calgary, de Toronto et de Montréal.

Outre les options d'emballage présentées ci-dessus, les tarifs consolidés entre nos bureaux sont indiqués ci-après. Les prix ne comprennent pas les taxes applicables.

Expédition régionale (couvrant un maximum de deux provinces)

- Œuvres jusqu'à 40 pouces unis (hauteur + largeur + profondeur = pouces unis) — 35 \$ par œuvre
- Œuvres de 41 à 75 pouces unis — 50 \$ par œuvre
- Œuvres de 76 à 150 pouces unis — 100 \$ par œuvre
- Œuvres de 151 à 250 pouces unis — minimum de 150 \$ par œuvre

Échelle nationale

- Œuvres jusqu'à 40 pouces unis (hauteur + largeur + profondeur = pouces unis) — 35 \$ par œuvre
- Œuvres de 41 à 75 pouces unis — 75 \$ par œuvre
- Œuvres de 76 à 150 pouces unis — 150 \$ par œuvre
- Œuvres de 151 à 250 pouces unis — minimum de 250 \$ par œuvre